H&M

Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

ISSN 2263-1107 - 2263-1107

Dossier

Unis dans la vie et dans l'entreprise

AGIR POUR RÉUSSIR
www.artisanat.fr

Métier

Label EPV : l'excellence du patrimoine vivant

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Moselle

PROFESSIONNELS, DÉCOUVREZ LES MEILLEURES SOLUTIONS POUR FINANCER VOTRE ACTIVITÉ

AVEC LE PRÊT EXPRESS SOCAMA, FINANCEZ VOS INVESTISSEMENTS SANS CAUTION PERSONNELLE[1]

La Banque Populaire Lorraine Champagne vous prête jusqu'à 30 000 €[2], sans engager votre patrimoine personnel et vous aide à financer le développement de votre entreprise.

AVEC LE PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE, DONNEZ DE L'AMPLEUR À VOTRE ACTIVITÉ

La Banque Populaire Lorraine Champagne vous apporte le financement nécessaire jusqu'à 150 000 €[3], tout en protégeant votre patrimoine grâce à la caution personnelle limitée[4].

(1) Pour ces opérations, la SOCAMA (Société de caution mutuelle artisanale) bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne. (2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPLC et par la SOCAMA. Voir conditions en agence. (3) Sous réserve d'acceptation du dossier par BPLC et par la SOCAMA. (4) Pour ces opérations, la SOCAMA (Société de caution mutuelle artisanale) bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'exploitation de son entreprise mais est limité à 25% du montant initial du prêt sur ses biens hors exploitation.
Banque Populaire Lorraine Champagne – Société anonyme coopérative à capital variable – 3 rue François de Curel 57000 METZ – 356 801 571 RCS Metz ORIAS N° 07 005 127 – Illustrations : NOROC – EURO RSCG C&O

SOCAMA

Pour ces opérations, la Socama bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE

Sommaire

Actualité _

4 Vieillissement de la population : une opportunité pour les artisans de l'habitat

5 77e FIM (28 septembre-8 octobre 2012) : visitez le « Village de l'Artisanat »

7 Iseetech à l'écoute des PME

9 Nicole Kling, Chevalier de la Légion d'honneur

17e Salon à l'envers (25 octobre)

Dossier _

Conjoint d'artisan : unis dans la vie et dans l'entreprise
Travailler en famille reste une valeur sûre chez les artisans : selon les organisations professionnelles de l'Artisanat qui s'exprimaient sur le sujet à l'occasion d'une table ronde organisée par l'association des journalistes des PME en mai 2012*, « de nombreux conjoints d'artisans participeraient de près ou de loin à la vie de l'entreprise ». 10 à 13

Métier _

14 Label EPV : l'excellence du patrimoine vivant
Comme les émaux de Longwy, les luthiers vosgiens ou les macarons de Nancy, des artisans d'exception ont obtenu du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

Repères _

17 Les salariés de l'artisanat appelés à voter

17 Champion olympique, encore avec l'artisanat !

18 Trophées du bâtiment intelligent : inscrivez-vous vite !

18 Du 8 au 22 octobre, les indépendants élisent leurs représentants au RSI

0 820 09 78 38* Artisans Information juridique gratuite par téléphone

Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - PE. PICHON. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Septembre 2012. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal. Photo couverture : DR.
PEFC 10-31-1260

L'éditorial de Christian NOSAL

Président de la CMA 57

L'Artisanat c'est la vie !

Dans quelques jours débute la 77e édition de la Foire Internationale de Metz. Événement incontournable de la rentrée dans le Grand Est, ses équipes travaillent, étroitement et de long mois en amont, avec notre Compagnie consulaire. Le fruit de ce partenariat se concrétise par la mise en place d'un chapiteau de 700 m² dans lequel se relaient durant 11 jours près de 250 artisans et apprentis. Tous ces acteurs de l'artisanat se mobilisent pour présenter leur savoir-faire aux milliers de visiteurs qui pousseront les portes du Parc des Expositions de Metz entre le 28 septembre et le 8 octobre 2012.

Ces artisans méritent un écrin à la hauteur de leur talent et de leur investissement. C'est pourquoi le lieu dans lequel ils prendront place cette année a été complètement repensé et réaménagé. Ce tout nouvel espace, nommé **« Village de l'Artisanat, les couleurs de la vie »** nous permettra de présenter la palette des 250 métiers de l'artisanat, implantés sur l'ensemble du territoire mosellan, et participant à la vie de nos villes et de nos campagnes.

Oui, l'artisanat c'est la vie ! Animant les cœurs de nos grandes métropoles au travers des métiers de l'alimentation et des services, les artisans tissent des liens de proximité avec les habitants. Plus encore dans les villages où ils sont souvent l'un des derniers maillons économiques. Structurant nos lieux de vie avec les professionnels du bâtiment et de la production, les artisans façonnent les quartiers de demain, réinventent nos habitats pour que l'on y vive mieux.

Et puis, l'artisanat c'est aussi une transmission de techniques, de secrets de fabrication que l'on confie aux générations suivantes. La vie prend place dans ce relais effectué entre les anciens et les jeunes, entre les artisans et leurs apprentis. Et, quand vient l'heure de la retraite pour certains, c'est certes avec un pincement au cœur que l'on pose l'outil de travail, mais c'est aussi avec une fierté légitime et honorable d'avoir réussi à satisfaire sa clientèle et d'avoir passé le témoin à un proche qui perpétuera la tradition en y apportant sa propre vision.

En cette rentrée, je souhaite aussi vous rappeler que l'apprentissage est le meilleur moyen de transmettre votre savoir-faire. C'est aussi un moyen de préparer une génération qui sera en mesure de reprendre vos entreprises. Nos trois CFA de Metz, Forbach et Thionville ainsi que le CFA du BTP à Montigny-lès-Metz accueillent des jeunes jusqu'à la fin du mois d'octobre. Vous pouvez donc encore faire partie des artisans qui partagent l'ambition de mieux préparer l'avenir et, si vous faites ce choix, vous bénéficierez de nombreuses aides financières et de l'appui de nos services. Je vous invite donc, si vous ne l'avez pas encore fait, à vous rapprocher d'eux pour obtenir plus d'informations.

Sachez également que nos collaborateurs seront présents dans le « Village de l'Artisanat » pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à venir nous rencontrer à cette occasion.

AGIR POUR REUSSIR www.artisanat.fr

Vieillissement de la population

Une opportunité pour LES ARTISANS DE L'HABITAT

La population française, c'est aujourd'hui 23 % de personnes âgées de plus de 60 ans, dont 85 % au-delà de 90 ans et vivant à domicile. Le constat est tel que les professionnels de l'aménagement ont tout intérêt à se positionner sur un marché appelé à se développer. L'enjeu est de taille lorsque l'on sait que le coût des travaux d'adaptation pour des personnes âgées est en moyenne de 5 500 € et de 14 500 € pour les personnes handicapées.

© Fotolia.com

Si vous êtes intéressé, sachez que le CNISAM (Centre National d'Innovation, Santé, Autonomie et Métiers - Pôle d'innovation de l'artisanat et des petites entreprises basé à Limoges) réalise une veille et rédige des guides pratiques à destination des particuliers et des professionnels. Vous pouvez les consulter sur leur site Internet à l'adresse suivante : **www.cnisam.fr**.

Soucieuse de vous sensibiliser et vous informer à ces nouvelles opportunités, la CMA 57 vous propose de participer à un petit-déjeuner d'informations au Pôle des Métiers de Metz le jeudi 25 octobre 2012.

L'objet de cette rencontre sera de permettre d'expliquer comment identifier les marchés, comment se positionner et débattre sur la façon de créer des contacts entre les entreprises, les acteurs professionnels de la conception (architectes), les acteurs médico-sociaux et les acteurs représentants les publics cibles (association de retraités).

➡ Contact

Inscription et information auprès de la CMA 57 au 0820 857 057 (prix d'un appel local) ou par e-mail (serviceclient@cm-moselle.fr).

77e FOIRE internationale de METZ 28-08 SEPT OCT

77e FIM (28 septembre-8 octobre 2012)

Visitez le « Village de l'Artisanat »

Comme à son habitude la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle sera cette année encore l'un des acteurs majeurs de cette nouvelle édition de la Foire Internationale de Metz (FIM).

Si l'emplacement du chapiteau de 700 m² de la CMA 57 ne change pas (à la sortie de la galerie principale), c'est bien la seule chose. La compagnie consulaire mosellane est en effet repartie d'une feuille blanche pour surprendre à nouveau les 220 000 visiteurs de ce qui demeure le plus grand événement de la rentrée de l'Est de la France.

Intitulé **« Village de l'artisanat, les couleurs de la vie »**, tout le décor extérieur et intérieur de cet écrin a été repensé afin de surprendre à nouveau le public, et de lui donner envie de rester le plus longtemps possible avec les artisans et apprentis qui animeront ce lieu.

Comme l'an passé, des entreprises artisanales sélectionnées à partir de l'appel formulé dans le numéro de juillet d'*Hommes & Métiers* seront présentes sur le « Podium démonstrations » afin de démontrer leurs savoir-faire.

À leurs côtés, les curieux pourront retrouver les « incontournables » de ce chapiteau que sont les boulangers, pâtissiers, bouchers-charcutiers-traiteurs, électriciens, tapissiers, cordonniers, couturières et professionnels du bâtiment.

Ces derniers seront également présents dans le Hall A où une « maison perchée » servira de lieu de ralliement… On ne vous en dit pas plus et vous invitons à nous rejoindre…

© CMA 57

Près de 250 artisans et apprentis se relaieront pour montrer au public toutes les facettes de leur savoir-faire.

Programme complet des animations disponible sur www.cma-moselle.fr

La compagnie consulaire mosellane est repartie d'une feuille blanche pour surprendre à nouveau les 220 000 visiteurs de ce qui demeure le plus grand événement de la rentrée de l'Est de la France.

Baptisé « Village de l'Artisanat, les couleurs de la vie », le chapiteau de 700 m² proposé par la CMA 57 assurera une nouvelle fois la promotion du secteur des métiers.

PRÉVOYANCE SANTÉ

La protection des travailleurs indépendants

En cas d'arrêt de travail, Groupama compense votre perte de revenus.

Une gamme de produits et services adaptés à votre métier !

Profitez d'un diagnostic personnalisé et bénéficiez d'avantages fiscaux !

100% AVEC LES PROS

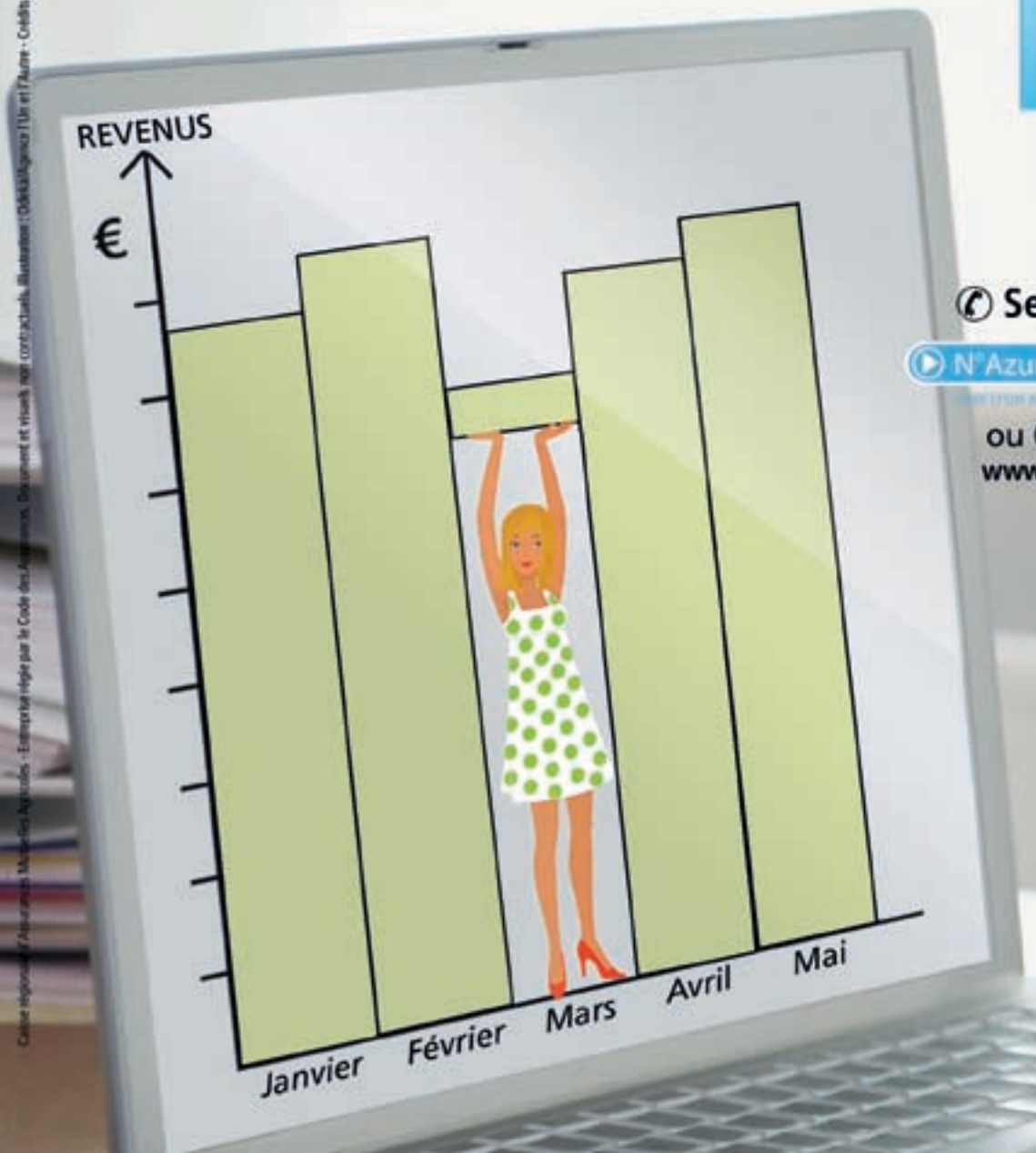

Service Clients :

N°Azur 0 810 810 999

ou 03 80 28 22 98

www.groupama-pro.fr

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Entreprise régie par le Code des Assurances. Document et visuels non contractuels. Illustration : ODEKA/Agence l'Un et l'Autre - Crédits photos : Codals - BEING - Septembre 2012.

Portrait

ISEETECH à l'écoute des PME

Depuis 2007, l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses TECHniques (ISEETECH) fédère les laboratoires de recherche issus de l'Université lorraine et des grandes écoles messines pour faciliter le transfert de technologie vers les PME-PMI régionales. Son Président, Raymond Neiter, nous en dit un peu plus…

Hommes & Métiers : Pouvez-vous nous rappeler les principales missions de votre institut ?

Raymond Neiter : ISEETECH relie le monde de l'entreprise, l'enseignement supérieur et les acteurs économiques pour sauvegarder une véritable activité industrielle. Parce que je suis persuadé que la meilleure défense de nos entreprises face à la concurrence internationale réside dans l'amélioration continue et dans l'innovation, je propose aux entreprises d'adhérer à cette dynamique. C'est le portail unique des entrepreneurs qui cherchent à améliorer la performance de leur entreprise. Notre force est notre flexibilité : trouver des compétences, mener un projet technologique, lever des fonds… Nous travaillons à mettre en relation le porteur du projet et les bons interlocuteurs.

H&M : Pouvez-vous nous présenter quelques actions phares menées depuis sa création en 2007 ?

RN : La première réussite d'ISEETECH et de tous ses partenaires institutionnels, économiques et universitaires de la Moselle est la création de la première plateforme technologique dans le domaine du contrôle non destructif pour matériaux composites sur le site du Composite Park à Porcelette. Huit équipements technologiques de haut niveau, pour un montant global de

© RL

1,9 million d'euros, ont été commandés, installés et sont aujourd'hui opérationnels. Nous cherchons à inciter et accompagner des coopérations plus étroites dans une dynamique structurante pour la Moselle et la Lorraine.

H&M : Quels sont les grands projets conduits actuellement ?

RN : ISEETECH a vocation à être un moteur de plateformes technologiques. Deux autres plateformes, Assemblages Multimatériaux et Maintenance Industrielle, soudage de pointe et contrôle non destructif des matériaux métalliques, sont en cours de lancement sur le site de Yutz.

Les entreprises ont des besoins. Nous sommes à leur écoute.

En allant à leur rencontre, nous voulons les sensibiliser à l'innovation pour qu'elle améliore leur compétitivité. Il faut dédiaboliser la relation entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche. Le chef d'entreprise ne doit faire aucun complexe et doit développer le réflexe innovation.

info

Un nouveau directeur pour ISEETECH

© DR

Depuis le 1er septembre dernier, Philippe Burg, détaché auprès du Conseil Général de la Moselle sur le volet Enseignement Supérieur, a rejoint Raymond Neiter en prenant la Direction d'ISEETECH. Docteur de l'Université de Toulouse en 1995, il effectue un stage post-doctoral à l'Université du Collège de Londres et est recruté en tant que Maître de Conférences à l'Université de Metz (IUT, département Mesures Physiques) en 1997. En 2004, il soutient l'Habilitation à diriger des recherches et est promu, trois ans plus tard, Professeur des Universités, spécialiste des matériaux carbonés pour la dépollution. Depuis 1997, Philippe Burg a exercé de nombreuses fonctions au sein de l'Université Paul Verlaine de Metz (UPV-M) : Directeur des études en charge des relations avec les entreprises au département Mesures Physiques de l'IUT de Metz, Directeur d'un laboratoire de recherche, membre puis Vice-président du conseil scientifique, Président du Conseil Scientifique d'ISEETECH, et membre du Conseil d'Administration de l'UPV-M.

314815000

Ventes Privilèges Volkswagen Utilitaires

Prix net sur 3 transporter et 3 crafter 30

20.000 €

Prix net sur 2 crafter 35

23.000 €

Prix net sur 3 crafter double cabine 50 avec benne

30.000 €

Véhicules Utilitaires

*** Offre valable sur véhicules en stock uniquement. Liste disponible en concession.**

Volkswagen Véhicules Utilitaires recommande **Castrol EDGE Professional**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ-NOUS AU :

Tél. 03 87 77 77 01

GÉNÉRATION UTILITAIRE 2
TALANGE

Tél. 03 87 92 71 55

LORAUTO
RN 3

LONGEVILLE LÈS-SAINT-AVOLD
(réparateur agrée)

Tél. 03 87 98 54 78

GENERATION «J»
Rue des Frères-Lumière
Angle rue de Sarreinsming
SARREGUEMINES
(réparateur agrée)

Reconnaissance

Nicole Kling, Chevalier de la Légion d'honneur

Il y avait foule au Pôle des Métiers de Metz le 29 juin dernier pour la remise des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Nicole Kling, artisan peintre d'églises basée à Lixing-lès-Saint-Avold.
C'est avec beaucoup d'émotion que Philippe Leroy, Sénateur et Président honoraire du Conseil général de la Moselle, lui a remis cette distinction qui récompense entre autres de longues années de travail au service du patrimoine.
Emprunte de modestie, Nicole Kling a souhaité dédier cette médaille à ses collaborateurs, ses parents, sa fille et ses proches.
Nous adressons toutes nos félicitations à celle qui est aussi élue de la CMA 57

© CMA 57

depuis novembre 2010, et qui sera présente à la 77e Foire Internationale de Metz (« Village de l'Artisanat, les couleurs de la vie ») le 29 septembre 2012 sur le stand de la CAPEB 57.

info

17e Salon à l'Envers (jeudi 25 octobre)

Inverser les rôles et permettre aux donneurs d'ordres de recevoir à leur table les fournisseurs potentiels. L'idée est simple, mais encore fallait-il la concrétiser… et qui plus est en faire une réussite puisque Thionville accueillera le jeudi 25 octobre la 17e édition de ce Salon qui a accueilli l'an passé près de 1400 visiteurs, 168 donneurs d'ordres et exposants dont 48 % de nouveaux. Le thème retenu est cette année « Mise en valeur des produits du terroir, AOC agriculture biologique ».

➥ Plus d'infos sur http://salonalenvers.org

Conjoint d'artisan

Unis dans la vie et dans l'entreprise

Travailler en famille reste une valeur sûre chez les artisans : selon les organisations professionnelles de l'Artisanat qui s'exprimaient sur le sujet à l'occasion d'une table ronde organisée par l'association des journalistes des PME en mai 2012*, « de nombreux conjoints d'artisans participeraient de près ou de loin à la vie de l'entreprise ». Pour la plupart, c'est un vrai choix et une activité valorisante, enrichissante, avec une vraie reconnaissance notamment grâce au statut devenu obligatoire.

« *Dans la vie, nous sommes mariés trois fois : union, enfants et entreprise* », plaisante Angélique Cunin, conjointe d'artisan, salariée de l'entreprise de son mari depuis que ce dernier a repris la pâtisserie des parents de la jeune femme, à Charmes, il y a 12 ans. Angélique a toujours connu le monde de l'Artisanat : fille et petite-fille de pâtissiers, elle a grandi entre le laboratoire où œuvrait son père et la boutique où travaillait sa mère. Titulaire d'une maîtrise d'espagnol et d'un master en commerce international franco-mexicain, elle a effectué son stage de fin d'études chez Fauchon auprès de Sébastien Gaudard. Elle a ensuite choisi de mettre cette expérience et ses compétences au service de l'entreprise de son mari : *« L'activité est variée et très intéressante. Je suis doublement motivée pour concourir au développement de notre entreprise : il s'agit de pérenniser ce que mon grand-père a créé et d'assurer notre avenir à nous. »*

Selon les chiffres avancés par les organisations professionnelles, dans les métiers de l'alimentation, les conjoints seraient 74 % à collaborer à l'entreprise. *« Pour une affaire comme la nôtre, il faut être deux*, confirme Angélique. *Lui fait tourner le laboratoire et met au point les productions : il me fait confiance pour la gestion, le commercial, la communication. Je suis salariée de l'entreprise, mais on étudie actuellement les autres statuts. »* L'entreprise artisanale familiale donne à Angélique toutes les satisfactions qu'elle attendait sur le plan professionnel. Elle s'y épanouit. Depuis quelque temps, elle a créé un site Internet, une page Facebook… Le développement de l'entreprise qui emploie huit salariés tient à cette complémentarité du couple : il a le savoir-faire et elle sait le faire savoir.

Le partage des challenges

« Quand on travaille ensemble et que les deux salaires sortent de la même société, on s'implique à fond sans se poser de questions », rappelle Brigitte Roger, conjointe salariée d'artisan menuisier à Niderviller. Quand elle a rencontré son mari dans les années 90, elle s'est rendu compte qu'il ne pouvait pas tout faire seul. Il avait investi dans un parc de machines très performan-

© Phovoir

tes et fabriquait pour le négoce faute de temps pour s'occuper du commercial et de l'administratif. Ex-commerciale chez un fournisseur de matériel pour les menuiseries (c'est là qu'ils se sont connus), elle a vite compris qu'en prenant cette partie en charge, elle l'aiderait à développer l'affaire. Elle a quitté son poste au Luxembourg pour rejoindre l'entreprise. *« En travaillant ensemble, nous avons pu diversifier nos marchés et répondre aux appels d'offres des marchés publics. Aujourd'hui, c'est 98 % de notre activité. Les compétences, les équipements, tout était réuni pour que l'affaire tourne : il manquait l'épouse qui mène l'entreprise et qui fonce »*, conclut-elle avec humour. Son nouveau métier lui plaît bien. *« Mes responsabilités sont très diversifiées ; surveillance des appels d'offres, constitution des dossiers, suivi des réunions de chantier. Moins impliquée dans la gestion comptable, j'ai à l'esprit quelques projets qui me tiennent à cœur, comme développer une activité de décoration et d'agencement d'intérieur au sein de l'entreprise. »* Un projet qu'ils étudient, surtout si leur fils de 15 ans poursuit son idée de rejoindre l'entreprise : il entre au Lycée du Bois à Mouchard.

La formation pour maîtriser la fonction

La prise en main des fonctions administrative et commerciale ne se fait pas toujours si facilement. Pour Marie-Christine Cunat, conseillère en économie sociale et familiale, qui a choisi d'aider son conjoint artisan chauffagiste, la formation d'Assistant du Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) a été le déclic pour prendre toute sa place dans l'entreprise familiale. *« Quand mon mari a repris l'entreprise de son père, je me suis rendu compte de la charge de travail qu'il avait et j'ai voulu l'aider. Pour cela,*

Le développement de l'entreprise tient à cette complémentarité du couple : il a le savoir-faire et elle sait le faire savoir.

À SAVOIR…

Choisir le statut le plus adapté

Ces trois statuts entraînent une responsabilité et une implication distincte dans l'entreprise ainsi qu'une couverture sociale différente (assurance-maladie, maternité, vieillesse, assurance chômage…). Aussi, informez-vous précisément avant d'opter pour un statut particulier.

- **Conjoint collaborateur (marié ou pacsé) Ce statut souple, simple et de faible coût pour l'entreprise assure une protection sociale de base.**
- **Conjoint salarié (marié, pacsé ou concubin) Ce statut est régi par un contrat de travail et assure un versement de salaire : il ouvre droit à des indemnités journalières et de chômage.**
- **Conjoint associé (marié, pacsé ou concubin) Ce statut confère au conjoint les mêmes droits et obligations que le chef d'entreprise : il détient des parts sociales, il peut avoir le statut de travailleur indépendant ou être salarié de l'entreprise.**

Source : « Conjoint de chef d'entreprise, un vrai métier, un vrai statut ». ACTIF

Comparatif et explication : www.femmesdelartisanat.com/statut-conjoint/differents-statuts

➥ **Votre contact Chambre de Métiers et de l'Artisanat :**
- **Meurthe-et-Moselle : Claude Masson au 03 83 95 60 85 ou claude-masson@cm-nancy.fr**
- **Meuse : votre conseiller au 03 29 79 20 11**
- **Moselle : 0820 857 057** *(prix d'un appel local)*
- **Vosges : votre conseiller au 03 29 69 55 53.**

© Phovoir

© Dieudonné

Selon les chiffres avancés par les organisations professionnelles, dans les métiers de l'alimentation, les conjoints seraient 74 % à collaborer à l'entreprise.

il fallait que je maîtrise rapidement les différentes fonctions administratives. La formation ADEA m'a permis de prendre en main la comptabilité, le commercial, le management, l'informatique. Les échanges avec les autres conjoints plus expérimentés m'ont aidée également à rentrer dans le concret. C'est très intéressant. Une entreprise artisanale, ça se vit à deux : le fait que je m'y implique nous permet de partager plus de choses, en termes de projets, d'avancée. Quand on voit comment ça fonctionne, on réalise les contraintes de son conjoint artisan. Je comprends mieux son activité, son rythme de travail. Comme je prends en charge l'administratif, ça lui laisse plus de temps sur les chantiers et avec les clients, plus de possibilités de se former dans les nouvelles techniques : on est plus réactifs, plus productifs et l'affaire est plus rentable. Je ne suis pas encore à temps plein dans l'activité mais c'est une évolution qu'on envisage. » Marie-Christine vient d'obtenir brillamment son diplôme d'ADEA et se sent maintenant parfaitement à l'aise dans son rôle.

Une reconnaissance dans l'entreprise

Sandrine Daniel s'est investie dès le départ dans l'entreprise de création de vérandas de son mari. Elle aussi a suivi la formation d'ADEA (le BCCEA lorsqu'elle l'a passé dans les années 2000) : *« Une formation qui nous a bien rendu service. »* L'affaire s'est développée continuellement et son métier a gagné en intérêt. *« Le siège social n'est pas à la maison. Nous avons également un magasin. Je suis donc en contact avec beaucoup de monde et ma vie sociale est tout aussi épanouie que si je travaillais dans une autre entreprise. Je ressens une vraie reconnaissance à mon égard, de la part des clients, des fournisseurs, des partenaires et des salariés. Je trouve que mon métier est plus épanouissant que si j'avais occupé un classique poste de secrétariat. C'est très diversifié. Côté statut, je me suis inscrite comme conjoint collaborateur à peu près au moment où la loi est passée. Nous avons récemment changé de forme juridique pour passer en sarl et nous avons fait le choix du statut de salarié pour moi. C'est important d'assurer son avenir et sa position à travers un vrai statut. Je pense que beaucoup de femmes continuent de collaborer à l'entreprise sans statut, malgré l'obligation. Quand le travail s'exerce à la maison, on l'assimile à "une activité ménagère". Pour moi, le statut est vraiment la reconnaissance de notre travail et notre rôle dans l'entreprise. »*

* http://association-de-journaliste-paris.ajpme.fr/verbatim.php

« Ma vie sociale est tout aussi épanouie que si je travaillais dans une autre entreprise. Je ressens une vraie reconnaissance à mon égard. »

Témoin

« Encore des combats à mener pour les droits des conjoints »

Annie Deudé est présidente de la Fédération nationale des Conjoints de Travailleurs Indépendants de France : ACTIF. Elle considère qu'il y a encore des combats à mener pour les conjoints qui collaborent à l'entreprise familiale.

H&M : Comment pouvez-vous mesurer l'avancée pour les conjoints depuis la loi en faveur des PME qui aborde le statut de conjoint collaborateur du 2 août 2005 ?
A.D. : Le décret d'août 2006 qui fait obligation au conjoint travaillant régulièrement dans l'entreprise individuelle, EURL ou SARL (quand le conjoint n'est pas majoritaire) de choisir un statut, conjoint collaborateur, salarié ou associé, a permis de passer de 5 % de conjoints qui versaient une cotisation pour leur retraite à… 100 % ! 100 % des personnes qui ont choisi un statut ont des droits à la retraite. C'est un immense pas en avant.

H&M : Reste-t-il encore des « combats » à mener ?
A.D. : Oui, tout à fait ! Entre autres, je regrette que le décret d'application sur la possibilité de racheter des années de cotisation ne soit toujours pas publié. Article 15 de la loi de 2005 : les conjoints collaborateurs n'ayant pas adhéré avant la publication de la loi au régime d'assurance vieillesse du chef d'entreprise pourront racheter jusqu'au 31 décembre 2020 des périodes d'assurance vieillesse dans la limite de six ans. Toujours au niveau de la retraite, en cas d'arrêt de l'entreprise, souvent la conjointe est plus jeune que le chef d'entreprise et elle ne peut pas cotiser des droits à la retraite pour compléter sa carrière, sauf à trouver un travail salarié, ce qui est difficile à partir d'un certain âge ! Nous demandons qu'elle ait la possibilité de continuer à cotiser sur le mode du volontariat sur un niveau qu'il reste à définir, mais qui pourrait être le tiers du plafond de la Sécurité sociale, ce qui validerait les quatre trimestres. Cette mesure nous paraît importante compte tenu de la spécificité du statut du conjoint collaborateur. Le conjoint ne serait pas obligé d'attendre 65 ou 67 ans pour demander ses droits à la retraite.

H&M : Le choix du bon statut parmi les trois existants n'est pas toujours facile. Comment faire ?
A.D. : Il y a encore un gros travail d'information à faire et il est important de regarder la situation ensemble, conjoint et artisan. Toutefois je constate aujourd'hui un phénomène qui m'alerte : de plus en plus de conjoints choisissent le statut de salarié mais à temps partiel. Je voudrais attirer leur attention sur le fait que dans ces conditions, la retraite sera aussi à temps partiel donc on doit prendre en compte le niveau de revenu au moment de la retraite. Il faut absolument pouvoir valider les 4 trimestres sinon les conjoints n'auront pas toutes les annuités. Dans ce cas, il faut peut-être se poser la question du choix du statut de conjoint collaborateur et cotiser sur le niveau le plus approprié pour avoir une retraite suffisante. Je rappelle que le conjoint collaborateur ne cotise que pour sa propre retraite. Les conseillers des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, du RSI, peuvent aider à y voir clair dans le statut le plus adapté.

H&M : Quel conseil donneriez-vous aux conjoints qui travaillent dans l'entreprise de leur époux(se) ?
A.D. : Je rappellerais d'une part l'importance du statut car nous constatons que nombre de conjoints travaillent encore dans l'ombre. Cette situation de travail invisible ou d'entraide conjugale sans rémunération, sans droits dans l'entreprise et sans couverture sociale personnelle est particulièrement injuste, dangereuse et préjudiciable aux conjoints qui se retrouvent, en cas de divorce ou de veuvage, sans ressources et sans droits sociaux. Le dirigeant s'expose quant à lui au risque d'un redressement en cas de contrôle par l'URSSAF dans certains cas. D'autre part, dans l'entreprise, il est important de bien définir les rôles à la fois du chef d'entreprise et celui du conjoint (rôle administratif, rôle

© Fotolia.com

technique, rôle de gestion, rôle de direction…) et se partager le travail en fonction des compétences de chacun.

H&M : Avez-vous des données économiques sur la valeur ajoutée qu'apporte le conjoint dans l'entreprise ?
A.D. : Nous n'avons pas de données chiffrées. Mais le rôle que tient le conjoint est très important. Il a un réel rôle économique. Qu'il soit derrière le comptoir ou au téléphone, il est aussi connu par les clients, les partenaires, les fournisseurs et les salariés que l'artisan lui-même. C'est un partage des responsabilités et… des soucis…

H&M : Comment concilier le familial et le professionnel quand on est conjoint d'artisan ?
A.D. : Il est important de veiller à ne pas laisser l'entreprise trop empiéter sur le domaine familial. En effet, il faut arriver à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Souvent quand l'entreprise traverse des périodes de difficultés, le couple a tendance à rapporter ces problèmes à la maison. Il est certain que malgré tout, cela arrivera et cette situation toutes et tous l'ont connue ! Mais le moins possible sera le mieux, surtout par rapport aux enfants qui doivent aussi avoir leur place. Il est fondamental de se réserver du temps pour soi (vie sociale), se réserver des activités personnelles. Je vais mettre également l'accent sur la nécessité de suivre des formations. C'est un atout pour le développement de l'entreprise. Elles permettent aussi de voir d'autres personnes et d'évoquer sa façon de concevoir l'entreprise. Les associations départementales de conjoints sont aussi des lieux d'échanges enrichissants.

Liste sur le site de ACTIF : www.federation-actif.com

© Dieudonné

©CMA54

Label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

L'excellence du PATRIMOINE VIVANT

Comme les émaux de Longwy, les luthiers vosgiens ou les macarons de Nancy, des artisans d'exception ont obtenu du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, le label « Entreprise du Patrimoine Vivant ».

C'est un label délivré par l'État avec toute l'exigence que cela suppose. Il incarne l'excellence des savoir-faire de notre pays dans de nombreux métiers, souvent liés au patrimoine et au génie français. Cela va des arts de la table au bâtiment, en passant par la gastronomie et la mode. Ce label, créé en 2005 dans la loi en faveur des PME, vise à valoriser les entreprises dépositaires d'un savoir-faire manufacturier très spécifique. Le texte prévoit même qu'il peut être attribué *« à toute entreprise qui détient un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, et circonscrit à un territoire »*. Cette notion de territoire est fondamentale. Elle exprime la diversité de nos terroirs et des traditions professionnelles qui y perdurent. Les services de l'État ont établi toute une série de critères pour sélectionner les candidats. Le savoir-faire doit par exemple être indiscutable, voire exclusif. C'est le cas par exemple des recettes des Sœurs Macarons à Nancy. Même si des dizaines de milliers de pâtissiers à travers la France ont cédé à la mode des macarons génériques, sucrés ou salés, le label EPV est accordé à la maison mère historique des macarons.

Le candidat au label « Entreprise du Patrimoine Vivant » doit obligatoirement détenir au minimum une qualité dans les trois critères ci-dessous :

1. Détenir un patrimoine spécifique (machines, techniques, documentations ou recettes rares, droit à la propriété intellectuelle).
2. Exercer une véritable activité avec un savoir-faire exclusif ou partagé, non accessible par des filières d'apprentissage classiques, mais transmis au sein même de l'entreprise.
3. Bénéficier d'une renommée pour la qualité et la spécificité des prestations ou des productions, c'est-à-dire que ces dernières concourent à une dimension culturelle et patrimoniale.

L'instruction du dossier

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site Internet du label EPV. Il n'y a pas de période spécifique dans l'année pour déposer un dossier. Ce dernier est instruit par l'Institut Supérieur des Métiers. Une fois le dossier rempli, l'instructeur prend un premier contact avec les organismes consulaires comme la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Le dossier est ensuite enrichi d'avis d'experts techniques, avant la visite d'un professionnel sur place.

Le dossier est épluché de façon entièrement indépendante par la Commission Nationale des Entreprises du Patrimoine Vivant. Elle est compo-

En France, 1 054 entreprises labellisées.
En Lorraine, 29 dont 5 dans les Arts de la table, 7 dans les Culture et loisirs, 11 dans la Décoration, 2 dans l'Équipement professionnel, 1 dans la Gastronomie, 2 en Mode et beauté et 1 dans le Patrimoine bâti.
2 dossiers sont en cours actuellement dans les Vosges

sée de personnalités qualifiées de haut vol garantes du niveau d'excellence dans leurs métiers et de représentants de l'État spécialisés dans le patrimoine et les métiers d'art. La commission émet un avis et, en dernier ressort, le label est décerné par le Ministère de l'Économie, via le Secrétariat d'État au Commerce, à l'Artisanat et aux PME.

Les avantages

Ils sont de plusieurs ordres. Le premier reste synonyme d'excellence et de prestige. Le label « Patrimoine Vivant » constitue une véritable reconnaissance nationale, voire internationale, dans des domaines où le savoir-faire français est considéré comme unique. Le label EPV doit ensuite vous servir comme outil de communication pour valoriser votre art et votre professionnalisme, héritage historique de ce que l'on appelle aujourd'hui le « Made in France ». En termes de communication, vous êtes aussi inscrit sur le répertoire national des entreprises du patrimoine vivant, et bénéficiez des opérations de promotion régulières, ainsi que d'invitations occasionnelles pour faire valoir la tradition française à l'occasion de manifestations extérieures. Dans les Vosges, une manifestation intitulée « Artisanat, terre d'excellence et d'innovation » a ainsi réuni cet été à la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise, des professionnels d'exception, dont cinq artisans « patrimoine vivant ». Second avantage, sur le plan fiscal, deux crédits d'impôt ont été prévus. Un premier « crédit d'impôt création » est dédié aux investissements créatifs de nouveaux produits, du packaging, de la communication ou de prestations novatrices. De même, votre majoration du crédit d'impôt apprentissage peut augmenter jusqu'à 2 200 euros par apprenti que vous recrutez pour initier la nouvelle génération à votre savoir-faire.

➥ **www.patrimoine-vivant.com**
Tél. : 01 44 16 80 40

Portrait

Manque de reconnaissance en province

Nicole Kling est restauratrice d'églises. Elle raconte comment elle a obtenu le label « Patrimoine Vivant ». Et ses sensations.

© CMA 57

➥ **Comment avez-vous obtenu ce label ?**
J'allais depuis des années au Salon du patrimoine à Paris. Mon compagnon m'a encouragée à demander le label. C'est un dossier long et astreignant à remplir. Un an après, j'ai eu une visite de mon atelier et d'un chantier en cours.

➥ **Cela s'est-il bien passé ?**
Oui, très bien. La visite était réalisée par un professionnel de la région de Troyes. J'étais un peu tendue. J'ai présenté du travail sur du statuaire en cours à l'atelier, puis nous sommes allés à l'église de Boucheporn où je travaillais sur les murs et le chemin de croix. Je crois qu'il a apprécié.

➥ **Comment êtes-vous entrée dans le métier ?**
Je suis autodidacte. Au début, j'ai aidé mon mari avec le secrétariat, mais très vite je m'ennuyais. Puis ce fut la comptabilité, puis le commercial… Mais le contact avec la matière me manquait. Mon mari diplômé des Arts Décos à Strasbourg m'a formée sur le tas. Avec ma fille, désormais, nous sommes la cinquième génération dans la restauration d'églises depuis 1902.

➥ **Votre label vous apporte-t-il quelque chose ?**
Je pense que quand j'ai commencé à réaliser des restaurations en dehors de la Moselle comme les églises du Ventron ou de Conflans-Jarny, cela a joué en termes de références. Là-bas, personne ne connaissait notre réputation, et on a été apprécié pour la qualité du travail car, parfois, de nombreuses rénovations ont été bâclées. En ce sens, le label « Patrimoine Vivant » complète une griffe de prestige que nous espérons incarner. C'est donc florissant… Mais ce label est vraiment insuffisamment connu en province.
À Paris, nos collègues sont courtisés par des clients russes. Même si je joins à chaque devis une plaquette qui présente le label « Patrimoine Vivant », nous ne sommes pas considérés en professionnels d'excellence comme les artisans d'art parisiens.

Et si la réussite de votre activité passait par ce fil
552 081 317 RCS PARIS – Siège social : 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris – Euro RSCG C&O
Avec EDF Pro, que vous soyez commerçant, artisan, profession libérale... un conseiller vous accompagne vers plus de performance énergétique, pour vous aider à développer votre activité.
Découvrez nos solutions économes en énergie en appelant un conseiller EDF Pro au 0810 333 776* ou rendez-vous sur edfpro.fr
EDF pro
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
*Prix d'un appel local, hors surcoût éventuel selon opérateur.

Éclairage

Vote 2012 dans les Très Petites Entreprises

Les salariés de l'artisanat APPELÉS À VOTER

Entre le 28 novembre et le 12 décembre

Tous les salariés des entreprises de moins de 11 salariés titulaires d'un contrat de travail au 31 décembre 2011, âgés de 16 ans révolus pourront voter, y compris les apprentis s'ils ont l'âge requis.

Un scrutin régional

L'élection sera organisée au niveau régional pour tous les salariés des TPE, tous les quatre ans.

Des étiquettes syndicales

Contrairement aux salariés des « plus de 10 », les salariés des TPE voteront non pas pour une liste de candidats, mais pour une organisation syndicale, « sur sigle ».

Pas de vote physique : par voie électronique ou correspondance

Les employeurs des TPE n'auront pas à installer d'urne dans leur entreprise. Le vote se fera soit par correspondance, soit par voie électronique à condition toutefois que l'employeur ait le matériel

© Fotolia.com

informatique nécessaire dans l'entreprise, ce qui n'est pas une obligation.

Compilation de l'audience au niveau de la branche

Les résultats du scrutin TPE seront connus le 21 décembre 2012. Ils s'ajouteront aux résultats obtenus par les organisations syndicales dans les autres entreprises (audience aux élections Délégués du Personnel/Comité d'Entreprise), afin de déterminer la représentativité syndicale globale au niveau de la branche.

➥ **www.electiontpe.travail.gouv.fr**

Handball

Champion olympique, encore avec l'artisanat !

L'APCMA, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et l'UPA, partenaires du handball depuis sept ans, félicitent l'équipe de France qui confirme ses qualités exceptionnelles en conservant, de haute lutte, son titre olympique ! L'équipe de France masculine marque ainsi l'histoire du sport français par une succession de victoires au plus haut niveau, son esprit de gagne et de conquête exceptionnel. En quatre ans, l'équipe a gagné toutes les plus grandes compétitions internationales : championnat du monde, championnat d'Europe et Jeux Olympiques. Le partenariat avec le handball français repose sur des valeurs communes à l'artisanat et au handball : savoir-faire de la main, modestie et efficacité, confiance en l'homme et travail en équipe. La victoire de l'équipe de France les récompense pour leur travail, leur courage, leur talent et leur fidélité à ces valeurs.

En bref

Tout savoir sur la taxe poids lourds

Afin de réduire la pollution liée au transport routier, le MEDDTL (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) a signé un contrat de partenariat avec la société Écomouv'. Celle-ci, basée à Metz, est chargée du développement, de la mise en œuvre et de la collecte nationale de la taxe écologique poids lourds sur le territoire français à partir de 2013. Pour informer les entreprises artisanales concernées, un site internet a été créé (www.ecomouv.com) ainsi qu'une newsletter (« Écomouv'news ») qui explique le dispositif de l'éco-taxe (www3.as24.com/ECOMOUV%20NEWS_1.pdf).

Panneaux solaires thermiques et photovoltaïques : prévenir les accidents pour vos salariés et vous

Le succès des énergies renouvelables se traduit, notamment, par l'installation de multiples panneaux solaires en toiture. Les chantiers de pose de panneaux solaires ainsi que l'entretien ultérieur de ces installations nécessitent la prise en compte de mesures de prévention pragmatiques et rigoureuses, dès leur conception. Cette fiche pratique fait le point sur ces principales dispositions à mettre en place.

Téléchargez la fiche pratique référencée ED 137 sur www.inrs.fr (dans « Rechercher » tapez ED 137)

Aide mémoire

Smic horaire brut :
➥ 9,40 € (au 01/07/12)

Sécurité Sociale :
(depuis le 01/01/12)
➥ Trimestriel : 9093 €
➥ Mensuel : 3031 €

Indice du coût de la construction INSEE :
➥ 2e trim. 2011 1593
➥ 3e trim. 2011 1624
➥ 4e trim. 2011 1638

Indice National Bâtiment BT01 :
➥ Février 2012 : 873,9

Taux de l'intérêt légal 2012 : 0,71 %

Éclairage

Trophées du bâtiment intelligent

INSCRIVEZ-VOUS vite !

Domolor organise avec Promotelec et l'EMN (Espace Moselle Numérique) un concours « Trophées Bâtiment Intelligent », destiné à valoriser les solutions techniques et les compétences utilisées par les Lorrains dans le cadre de projets lauréats.

Sont concernés par ce concours les installateurs, domoticiens, intégrateurs ou étudiants/apprentis pour le compte de leur employeur résidant en Lorraine ayant réalisé eux-mêmes entièrement l'installation, proposant des réalisations concrètes achevées au 30 septembre 2012 et datant de deux ans maximum.

Les dossiers peuvent être déposés dans les trois catégories suivantes :

- le maintien à domicile des personnes,
- l'efficacité énergétique active,
- le multimédia.

Un lauréat sera désigné dans chaque catégorie du concours. Il bénéficiera d'une résonance dans la presse locale. Son entreprise et le projet lauréat seront largement mis en avant à travers les différents médias locaux (*Républicain Lorrain, La Semaine…*) dans le cadre d'un communiqué commun, ce qui contribuera à leur notoriété régionale en matière de domotique.

La valeur commerciale approximative est de 10 000 € TTC.

Il se verra offrir également la qualification Qualifelec « Bâtiment communicant ». En cas de possession de cette qualification, un cadeau d'une valeur de 500 € environ sera remis au lauréat (ex. tablette tactile).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2012.

➡ Contact

Demandez votre dossier de candidature à l'adresse contact@domolor.fr

Élections

Du 8 au 22 octobre, les indépendants élisent leurs représentants au RSI

Artisans, industriels et commerçants, professionnels libéraux, conjoints collaborateurs, auto-entrepreneurs, actifs ou retraités : tous sont appelés à élire leurs représentants au Régime social des indépendants du 8 au 22 octobre prochain. L'enjeu : désigner les administrateurs qui vont fixer la politique globale du RSI, leur régime de protection sociale obligatoire, notamment en matière d'action sanitaire et sociale, pour les six prochaines années. Concrètement, chaque chef d'entreprise va recevoir début octobre, à son domicile, le matériel nécessaire au vote (professions de foi, bulletin de vote à retourner…). Le vote se déroule exclusivement par correspondance : le bulletin de vote devra être posté au plus tard le 22 octobre 2012.

➡ Plus d'infos

sur le scrutin et son déroulement, rendez-vous sur www.rsi.fr/elections-2012

En bref

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ACCENTUÉES POUR LES PRESSINGS

© Fotolia.com

Le CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques) a validé cet été le texte de l'arrêté 2345 qui apporte de nouvelles contraintes pour les activités de nettoyage à sec. Sauf changement, il devrait rentrer en application au 1er janvier 2013. Sécurité incendie, accessibilité des moyens de secours, conditions de stockage des produits neufs, aération et ventilation, électricité… tout fera l'objet désormais d'un contrôle beaucoup plus strict. Mais le point le plus important est l'interdiction à compter du 1er janvier 2014 d'exploiter une machine au perchloroéthylène de plus de 15 ans. Une disposition qui impliquera d'investir dans du nouveau matériel (que ce soit au solvant ou en aquanettoyage).

Plus d'infos sur le site de la Fédération Française des Pressings et Blanchisseries : www.ffpb.fr

MIF EXPO, LE SALON DES PRODUITS MADE IN FRANCE

Du 9 au 11 novembre à l'Espace Champerret à Paris, venez visiter la plus grande boutique de produits fabriqués en France ! MIF Expo a pour vocation de concentrer en quelques jours et en un lieu le plus grand nombre de produits conçus et fabriqués en France. Vous serez surpris de la qualité et de la variété des articles faits en France :

- Alimentaire (produits du terroir, fruits et légumes, vins et spiritueux…),
- Enfance (vêtements, jouets, articles de puériculture…),
- Maison et jardin (ameublement, art de la table, décoration, linge de maison, extérieur…),
- Sport et loisirs (vêtements, accessoires, équipements…),
- Mode et beauté (prêt-à-porter, lingerie, cosmétique, bijoux, montres, accessoires…),
- Luxe,
- Numérique (informatique, accessoires, high-tech…)

Plus d'infos sur www.madeinfrance-expo.fr

AGIR-Mutuelles, le régime de Sécurité Sociale des artisans et commerçants

Le plus grand organisme conventionné mutualiste RSI de Lorraine

Un réseau de proximité : les agences Acoris Mutuelles

Gestion du régime obligatoire

Rapidité
Simplicité
Efficacité

Agir MUTUELLES

billette.fr • 9904 • 08/12 • Crédit photo : Thinkstock • Organisme Conventionné. Titre Ier du Livre V du Code de la Sécurité Sociale. Mutuelle soumise au Livre I du Code de la Mutualité. SIREN. 521 686 212

PLUS DE 20 POINTS D'ACCUEIL EN LORRAINE ET EN FRANCHE-COMTÉ

Siège social :
50 place Mazelle - 57045 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 37 37 12

MUTUALITÉ FRANÇAISE

AGIR-mutuelles.fr

RSI Régime Social des Indépendants

750 exposants
20 restaurants

l'OR sacré des INCAS

77e FOIRE internationale de METZ

28-08 SEPT OCT 2012

PARC DES EXPOSITIONS METZ MÉTROPOLE

Chaque jour, des supers lots à gagner pour une valeur de plus de 100 000€ !

Peugeot Bailly

Cottel - Expert

Meubles Detemple

... et aussi une salle de bains Méquisa, une cheminée Home ambiance, un vélo électrique VéloLand, une piscine CGTE, des caisses de champagne Collin, des stations météo Rothelec...

Achetez vos billets sur www.metz-expo.com

Tous les jours de 10h à 20h - 8 oct. fin à 19h - 3 nocturnes jusqu'à 22 h : le mardi 2, vendredi 5 et samedi 6 octobre

GL events · metz · Metz Métropole · La Région Lorraine · Département Moselle · uem · Le Républicain Lorrain · bleu · Mirabelle TV · Peugeot Bailly · METZ EXPO EVÉNEMENTS